



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00535

Numéro SIREN : 512 266 156

Nom ou dénomination : M&H CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006848

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/006848**
n° de gestion : **2009B00535**
n° SIREN : **512 266 156 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 06/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

M&H CONCEPT - Société à responsabilité limitée
14 route de Rumilly Meythet 74960 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



680305

Je l'entreprise SARL M ET H CONCEPT

Néant ☐ *

L'entreprise 14 Route de Rumilly

74960 MEYTHET

SIRET * 5 1 2 2 6 6 1 5 6 0 0 0 3 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
Immobilisations corporelles *		028	030	89 252	21 541	67 711	84 787
Immobilisations financières * (1)		040	042	1 394 848		1 394 848	1 427 179
Total I (5)		044	048	1 484 101	21 541	1 462 560	1 511 967
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	43 200		43 200	
	Autres * (3)	072	074	1 815		1 815	3 589
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	34 075		34 075	19 259
Charges constatées d'avance *		092	094	1 068		1 068	
Total II		096	098	80 158		80 158	22 849
Total général (I+II)		110	112	1 564 259	21 541	1 542 718	1 534 815
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		800 000		800 000	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		2 373		200	
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		19 505		19 505	
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		229 056		2 173	
Provisions réglementées		140					
Total I		142		1 050 935		821 878	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156		477 006		561 610	
Emprunts et dettes assimilées		164					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		1 131		2 819	
Fournisseurs et comptes rattachés *		172		13 646		148 508	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	425				
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		491 783		712 937	
Total général (I + II + III)		180		1 542 718		1 534 815	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		390 484	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		182		693 374	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL M ET H CONCEPT

Exercice N clos le

Exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

1 3 1 1 2 2 0 1 6

1 3 1 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	168 000	73 30
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	168 000	73 30
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	12 265	9 56
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	411			244	2 503	18 16
	Rémunérations du personnel *						250	134 977	10 81
	Charges sociales (cf renvoi 380)						252	7 946	22 04
	Dotations aux amortissements *						254	17 862	3 38
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	175 553	63 96
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(7 553)	9 34
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	250 670
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges financières (V)						294	13 044	7 55	
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	1 017	73	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	229 056	2 17	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	229 056	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	13 864	
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	2 817	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	12 500	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 tridécies)	127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350	251 45	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	6 780	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	6 780	372	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 542 717.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 168 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 229 056.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	87 619		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 920		785
TOTAL	89 539		785
Autres participations	1 427 179		692 588
TOTAL	1 427 179		692 588
TOTAL GENERAL	1 516 719		693 374

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			87 619	87 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 073	1 633	1 633
TOTAL		1 073	89 252	89 252
Autres participations		724 919	1 394 848	1 394 848
TOTAL		724 919	1 394 848	1 394 848
TOTAL GENERAL		725 992	1 484 101	1 484 101

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	2 969	17 524		20 493
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 783	338	1 073	1 048
TOTAL	4 752	17 862	1 073	21 541
TOTAL GENERAL	4 752	17 862	1 073	21 541

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	17 524				
Matériel de bureau informatique mobilier	338				
TOTAL	17 862				
TOTAL GENERAL	17 862				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	94 688	94 688	
Autres créances clients	43 200	43 200	
Impôts sur les bénéfices	1 288	1 288	
Taxe sur la valeur ajoutée	527	527	
Charges constatées d'avance	1 068	1 068	
TOTAL	140 771	140 771	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	199	199		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	476 808	86 324	345 398	45 086
Fournisseurs et comptes rattachés	1 131	1 131		
Personnel et comptes rattachés	1 988	1 988		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 583	3 583		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 200	7 200		
Autres impôts taxes et assimilés	450	450		
Groupe et associés	425	425		
TOTAL	491 783	101 300	345 398	45 086
Emprunts remboursés en cours d'exercice	84 369			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	5 714,2800	100	40		140

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855
Dettes fiscales et sociales	2 737
Total	3 790

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 068
Total	1 068

M & H CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €

Siège social : 14 Route de Rumilly – 74330 MEYTHET

512 266 156 R.C.S ANNECY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers qui présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice clos a permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 168.000 €, contre 73.30817 € pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes représentent 12.265 € en 2016, alors qu'en 2015, ils s'élevaient à 9.560 €. Les principaux postes en augmentation sont les frais de réceptions (+ 2,7 k€), l'assurance (+1,2 k€).

La gérance a perçu une rémunération de 111.000 € pour cet exercice.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -7.553 € contre 9.341 €.

Les dividendes perçus par ses filiales se sont élevés à 250.000 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 229.056 € contre 2.173 € pour l'exercice précédent.

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons transféré le siège social en septembre 2016 de Poisy à Meythet.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Je n'ai rien à signaler à ce titre.

V. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Je n'ai rien à signaler à ce titre.

VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de 229.056,17 € que je propose d'affecter comme suit :

- Autres réserves :	137.603,36 €
- Réserve légale :	11.452,81 €
- A titre de dividendes :	80.000,00 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter de ce jour étant précisé que les personnes physiques sont soumises aux prélèvements sociaux.

Le montant de l'assiette de ces prélèvements est limité à 10% de la moyenne du compte courant des associés gérants majoritaires et du capital social. Le taux est de 15,5%.

Les personnes physiques ayant un revenu de référence supérieur à 50 000 € (célibataire) ou 75 000,00 € (pour un couple) devront également s'acquitter d'un acompte sur l'impôt sur le revenu de 21%.

Il est précisé que le dividende distribué ouvre droit à l'abattement de 40%.

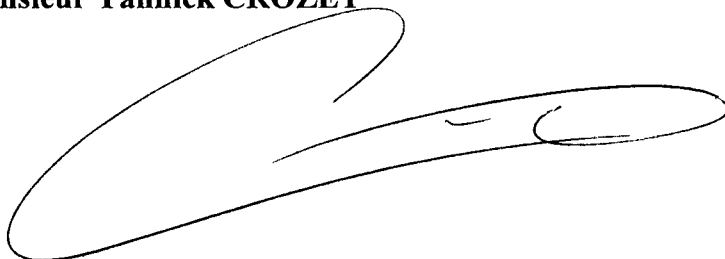
Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, j'informe que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Monsieur Yannick CROZET



M & H CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €

Siège social : 14 Route de Rumilly – 74330 MEYTHET

512 266 156 R.C.S ANNECY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Et le trente juin à vingt heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-Madame Christelle CROZET, propriétaire de	70 parts
-Monsieur Yannick CROZET, propriétaire de	70 parts

soit 140 parts sur un total de 140 parts composant le capital social.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Yannick CROZET préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associée non-gérante plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que cette dernière a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 229.056,17 €, de la manière suivante :

- Autres réserves :	137.603,36 €
- Réserve légale :	11.452,81 €
- A titre de dividendes :	80.000,00 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter de ce jour étant précisé que les personnes physiques sont soumises aux prélèvements sociaux.

Le montant de l'assiette de ces prélèvements est limité à 10% de la moyenne du compte courant des associés gérants majoritaires et du capital social. Le taux est de 15,5%.

Les personnes physiques ayant un revenu de référence supérieur à 50 000 € (célibataire) ou 75 000,00 € (pour un couple) devront également s'acquitter d'un acompte sur l'impôt sur le revenu de 21%.

Il est précisé que le dividende distribué ouvre droit à l'abattement de 40%.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, approuve la rémunération annuelle de Monsieur Yannick CROZET, gérant pour l'exercice, soit 111.000 €. Les cotisations sociales afférentes ont été réglées par la société.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, approuve la rémunération de Madame Christelle CROZET, associée, soit 20.186 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

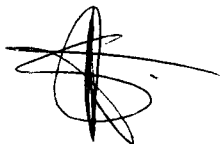
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

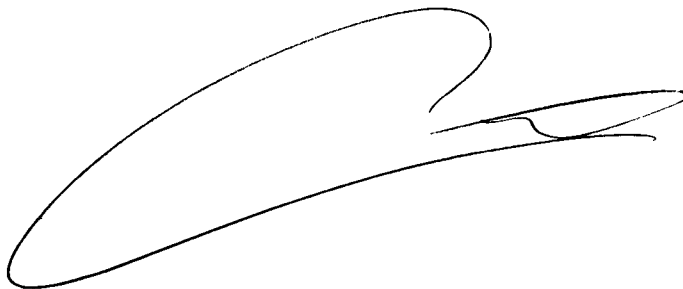
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès verbal.

Madame Christelle CROZET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Yannick CROZET

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent, wide loop on the left side and a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small hook.